



Brèves de l'OMC

Une publication de la Délégation permanente de la France auprès de l'OMC

Avril
2024
N° 02

Editorial
p. 1

Négociations
multilatérales
p. 2

Négociations
plurilatérales
p. 2

Zoom
P.3

Activités
régulières de
l'OMC
p. 3

Autres activités
de la France
p.10

Calendrier de
l'OMC
p. 10

Editorial : « Des noces de perle au goût amer ».

Nous venons de célébrer les 30 ans de l'Accord de Marrakech du 15 avril 1994 qui a modifié en profondeur le cadre institutionnel du commerce international mis en place après la Seconde Guerre Mondiale. Dans la foulée, l'OMC fêtera le 1^{er} janvier 2025 ses 30 ans.

Dans le contexte actuel de tensions géopolitiques et d'incertitude politique, c'est un anniversaire en demi-teinte. D'un côté, l'OMC a exercé un réel attrait, avec désormais 166 Membres, permettant une nette diminution des droits de douane et des coûts du commerce international. Ses principes de transparence et de non-discrimination aident à garantir stabilité des droits de douane et prévisibilité des règles. L'OMC a certainement joué un rôle majeur dans la croissance du commerce mondial de biens et services qui a [quintuplé](#) en valeur depuis 1995, et dans la résilience du commerce mondial ces dernières années, malgré plusieurs chocs économiques majeurs. Cet accroissement des échanges a également coïncidé avec une forte diminution de la pauvreté dans le monde, bien qu'inégalement répartie entre les Etats.

Mais les nuages s'amoncellent et la crédibilité de l'organisation est entamée. Depuis 1995, les Membres de l'OMC n'ont réussi à se mettre d'accord que sur un nombre limité de nouveaux accords (facilitation des échanges, interdiction des subventions à la pêche INN, élimination des subventions aux exportations agricoles, soutien aux pays les moins avancés, flexibilités additionnelles pour la santé publique). Le système de règlement des différends de l'OMC, longtemps réputé pour son efficacité, est fragilisé par le blocage de l'organe d'appel depuis 2019. Près des deux tiers des Membres sont en retard de notifications et des grands acteurs eux-mêmes s'écartent plus ou moins ouvertement des disciplines collectives. Enfin, les Membres de l'OMC ne parviennent pas à s'entendre pour moderniser les règles du commerce international et les adapter aux enjeux actuels: politique industrielle, sécurité alimentaire, réchauffement climatique et biodiversité, inclusion sociale entre pays et au sein de chaque pays.

L'OMC pourra retrouver une légitimité si ses Membres sont capables de faire en sorte qu'elle contribue pleinement à la réalisation de l'agenda 2030 de développement durable de l'ONU. C'est le sens de l'exhortation du Président de la République dans une récente [interview](#), « l'OMC aujourd'hui est en crise profonde. A nous de la réinventer pour le 21^{ème} siècle ».

NÉGOCIATIONS MULTILATÉRALES

Comité sur l'agriculture en session extraordinaire - 16 avril 2023

Le comité se réunissait pour la première fois après la Conférence ministérielle d'Abu Dhabi qui n'a pas permis d'aboutir sur le texte discuté (WT/MIN(24)/W/13/Rev.1) portant une orientation partagée pour la suite des négociations (champ, calendrier et niveau d'ambition). Le comité a porté essentiellement sur la **proposition brésilienne intitulée « faire avancer les négociations sur l'agriculture »** (WT/GC/W/931).

Le Brésil a présenté son initiative qui propose une discussion aux conseils généraux de mars et mai en prévision d'une décision du conseil général de juillet sur le

programme de négociations sur l'agriculture. La décision du conseil général permettrait ensuite de cadrer les travaux en CoASS pour avancer vers la 14^{ème} conférence ministérielle. Sur le fond, le texte reprend le dernier document en négociation à Abu Dhabi **tout en retenant, en matière de calendrier, l'option qui correspond à l'engagement le plus ambitieux** (« un accord sur les modalités d'ici à la MC14 »). Par ailleurs, sur les stocks publics, l'option qui prévoit une décision en priorité et immédiate conforme à la demande indienne, n'est pas maintenue.

maria.cosme@dgtresor.gouv.fr

NÉGOCIATIONS PLURILATÉRALES

Cycle de négociations de l'initiative plurilatérale relative au commerce électronique – 22 et 25 avril 2024

Un nouveau cycle de négociations de l'initiative plurilatérale relative au commerce électronique s'est déroulé du 22 au 25 avril 2024. Fort de la présence de nombreux négociateurs basés à Genève mais également venus des capitales, **il représentait la dernière série de négociations en vue de finaliser l'Accord sur le plan technique.**

Cette semaine de négociations a permis d'aborder plusieurs thématiques telles que le paiement électronique, les dispositions finales, les droits de douane, les télécommunications, les produits des technologies de

l'information et de la communication (TIC) utilisant la cryptographie, la protection de la vie privée et le développement. Suite aux discussions, les Membres ont pris la décision de ne pas inclure dans le texte de la Présidence l'article sur les produits des TIC utilisant la cryptographie.

Les co-facilitateurs de l'initiative (Japon, Singapour, Australie) ont félicité le franchissement de ce jalon. De nouvelles étapes sont à prévoir afin de finaliser les négociations avant cet été.



Source : OMC

elinor.vandeveldde-corbeaux@dgtresor.gouv.fr

« Perspectives du commerce mondial et statistiques ».

L'Économiste en chef de l'OMC, Ralph Ossa, a présenté le 24 avril aux Chefs de délégation le [rapport](#) publié par l'OMC intitulé « Perspectives du commerce mondial et statistiques ».

En résumé :

- **Le volume du commerce mondial des marchandises** a connu une baisse de – 1,2 % en 2023, plus importante que les prévisions. Il devrait cependant connaître un rebond et augmenter de 2,6 % en 2024 et 3,3 % en 2025. Quant à sa valeur, elle a connu une baisse de 5 % en 2023, atteignant 24 010 milliards de dollars. Contrairement au commerce des marchandises, **le commerce des services commerciaux a connu une hausse de 9 % en glissement annuel**, atteignant 7 540 milliards de dollars et compensant en partie cette baisse. Ce taux est particulièrement marqué par la reprise des dépenses liées au voyage. Cette augmentation a eu pour effet de compenser en partie la baisse de la contraction des exportations de marchandises, les exportations combinées affichant une baisse de 2 % en 2023. **Dans ce cadre, certaines dépenses consacrées aux marchandises ont pu être redirigées vers les services.**
- A noter que **les prévisions pour 2024 et 2025 sont soumises à plusieurs facteurs de risques tels que les conflits régionaux et la montée du protectionnisme.** Ces facteurs pourraient donc limiter la reprise annoncée, avec des perturbations des flux passant par les canaux de Panama et de Suez.
- La tendance observée **depuis le début de la guerre en Ukraine de fragmentation des flux commerciaux devrait également continuer avec une croissance plus importante à l'intérieur de certains blocs** « composés d'économies ayant des opinions politiques similaires » et l'orientation des investissements étrangers directs vers « des économies perçues comme amicales ».

L'OMC a également mis en place une plate-forme de données sur le commerce mondial des services disponible à cette adresse : https://www.wto.org/french/res_f/statis_f/services_trade_data_hub_f.htm.

elinor.vandeveldel-corbeaux@dgtresor.gouv.fr

Organisation du Forum public 2024

Le Forum public de l'OMC se tiendra cette année du **10 au 13 septembre 2024**. Son thème est « **re-globalisation, un meilleur commerce pour un monde meilleur** », avec trois sous-thèmes : **politiques vertes, commerce des services et numérisation**. Pour rappel, le Forum public a rassemblé 2000 personnes en 2023.

Les propositions des Membres pour l'organisation de sessions doivent être soumises en ligne d'ici le **14 juin à minuit**.

La sélection se fera au regard d'un ensemble de critères relatifs à la créativité, la pertinence et la diversité des personnes et des points de vue. Le résultat de la sélection sera communiqué en juillet.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

ACTIVITÉS RÉGULIÈRES DE L'OMC

Semaine et comité SPS - 18 mars 2024

Le Comité SPS se réunit trois fois par an et est chargé d'examiner toutes les questions en lien avec la mise en œuvre de l'Accord SPS de 1995.

Le projet de **rapport sur le programme de travail sur les défis émergents SPS** (suite à la déclaration MC12) n'avait pas été transmis aux ministres lors de la MC13 en raison de l'opposition d'un membre. La plupart des membres souhaitent, qu'à défaut de validation par les ministres, le rapport soit transmis au Conseil général. Cependant, le même membre s'est à nouveau opposé.

La **déclaration ministérielle MC13 sur les flexibilités OTC et SPS pour les pays en développement et les PMA** (W/MIN(24)/W/23) prévoit qu'un rapport soit transmis au Conseil général de décembre 2024. Pour y répondre, les

Cinq nouvelles préoccupations commerciales spécifiques et 45 anciennes ont été examinées. Les préoccupations commerciales spécifiques (PCS) levées contre les Limites maximales des résidus des pesticides (LMR) de l'UE ont occupé une large part du temps d'expression. Plusieurs délégations ont réitéré leurs critiques sur ce qu'elles estiment être un défaut de fondement scientifique. L'UE a renouvelé sa défense des LMR, qui sont fondées scientifiquement et visent un niveau élevé de protection de la santé.

membres s'orientent vers des travaux dans le cadre de leurs activités régulières SPS en 2024.

Le Secrétariat de l'OMC a organisé un **atelier transparence** de deux jours, consacré à l'outil de notifications ePing

[Home - ePing SPS&TBT platform \(wto.org\)](#). L'atelier fut très utile pour les autorités nationales de notification et les points d'information SPS.

En marge du comité, à l'initiative de l'UE, l'**association COLEAD** a présenté sa plateforme d'information Agrinfo. Cette plateforme porte sur les nouvelles réglementations SPS de l'UE et vise à aider 142 pays en développement à se tenir à jour des évolutions. Les informations sont accessibles librement sur le site [Welcome to AGRINFO - AGRINFO Platform](#).

maria.cosme@dgtresor.gouv.fr

Comité des marchés publics - 20 mars 2024

De la 1^{ère} réunion de l'année du comité des marchés publics de l'OMC qui s'est tenue le 20 mars 2024, on retiendra que plusieurs Parties à l'accord plurilatéral sur les marchés publics (AMP) ont soulevé la **question de la mise en œuvre de la loi « Build America, Buy America » (dite « loi BABA ») par les Etats-Unis**. Cette loi, qui relève de la loi des sur l'investissement dans les infrastructures et les emplois, établit **une préférence en matière de contenu national pour l'aide financière fédérale allouée aux projets d'infrastructure**. La préférence « BABA » s'applique à trois catégories de produits distinctes : les produits en fer ou en acier, les produits manufacturés et les matériaux de construction.

L'UE, le Canada et l'Australie estiment que la mise en œuvre de la loi BABA, dans le contexte des orientations publiées récemment par le bureau de la gestion et du budget des Etats-Unis (OMB), ne respecte pas les obligations incombant aux Etats-Unis dans le cadre de l'AMP, ce qu'ont contesté ces derniers en s'appuyant sur le système de dérogation mis en place pour les marchés publics soumis à l'AMP.

S'agissant des accessions à l'AMP en cours de discussions, plusieurs Parties dont l'UE et les Etats-Unis ont salué

ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

Comité Commerce et Développement (CCD) - 11 avril 2024

L'étude sur la participation des pays en développement (PED) au système commercial international réalisé par le Secrétariat de l'OMC a suscité de l'intérêt parmi les Membres. Le Secrétariat de l'OMC a fait une présentation de son rapport sur les économies en développement et rappelé que la **Chine, la Corée et le Mexique** étaient les plus gros exportateurs de marchandises tandis que la **Chine, l'Inde et Singapour** étaient les plus gros exportateurs de services. Si tous les Membres ont souligné l'intérêt de l'étude, certains ont insisté sur **les fossés qu'il restait encore à combler** (fracture numérique, infrastructures, dépendance aux produits de base), tandis que d'autres ont mentionné l'intérêt d'**affiner cette analyse en subdivisant davantage les catégories de PED dans le rapport**.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

En marge du comité, à l'**occasion de la journée mondiale de la francophonie**, le Togo et le Cameroun ont présenté les effets positifs de l'aide financière apportée par **le fonds sur les normes et développement du commerce (STDF)** pour améliorer la mise aux normes sanitaires de leurs productions agricoles. L'événement a permis de souligner que la France et le Canada contribuent à cette aide financière.

l'attitude proactive du Costa Rica qui, après avoir présenté sa demande d'accession en septembre 2023, a déjà transmis son offre initiale en matière d'accès aux marchés et ses réponses à la liste de questions pour la communication de renseignements. **Le Costa Rica est le 1^{er} pays d'Amérique centrale à avoir soumis sa candidature à l'AMP**.

Concernant les autres accessions, les Parties ont notamment encouragé la Chine à soumettre dès que possible une nouvelle offre révisée (la dernière offre révisée de la Chine date d'octobre 2019) et l'Albanie à transmettre rapidement son offre initiale.

Pour mémoire, **l'AMP compte 22 Parties** (représentant 49 Membres, puisque l'UE et les 27 Etats membres de l'UE comptent pour une seule Partie). Dix Membres ont déposé leur candidature pour leur accession à l'AMP (outre la Chine et l'Albanie, la Jordanie, Oman, le Kazakhstan, la République kirghize, le Brésil, la Russie, la Géorgie et le Tadjikistan). **L'Australie est le dernier Membre de l'OMC à être devenu Partie à l'AMP en 2019** (le Royaume-Uni est devenu Partie à part entière le 1^{er} janvier 2021 après avoir quitté l'UE).

En effet, si le commerce des biens et des services a progressé ces deux dernières années dans les PED et que leur part dans le commerce mondial a ainsi progressé, il existe néanmoins des écarts importants entre pays. Et certains, comme les PMA, ont vu leur part dans le commerce mondial stagner voire régresser par rapport à la période pré-pandémique.

Durant le Comité, **le groupe africain a également regretté l'absence de progrès en matière de marges de manœuvre industrielle lors de la CM13** et demandé de poursuivre les discussions. Un certain nombre de Membres se sont montrés enclins à poursuivre le travail et des **consultations** pourraient être conduites pour définir la meilleure façon de faire progresser ce thème, au sein du CCD mais également en lien avec les autres organes de l'OMC.

Comité des participants sur l'expansion du commerce des produits des technologies de l'information - 11 avril 2024

Une note du Secrétariat relative à l'état de la mise en œuvre de la déclaration ministérielle sur le commerce des produits des technologies de l'information a été distribuée. La liste des participants a été actualisée avec l'ajout du Timor Leste, nouveau Membre de l'OMC.

Des questions de mise en œuvre de l'ATI ont été posées concernant l'Indonésie et l'Egypte.

Le Président du Comité a mené des consultations avec plusieurs Membres quant au programme de travail relatif aux mesures non tarifaires, en vue de recueillir leur opinion quant aux travaux à mener au sein de ce dernier.

La Chine a présenté une communication (G/IT/W/58) visant à renforcer le fonctionnement et la pertinence de l'ATI. Cette dernière comprend trois propositions: (i) l'organisation de symposiums annuels pour mieux comprendre le secteur mondial des TIC; (ii) le renforcement de l'échange de renseignements sur la mise

elinor.vandeveldde-corbeaux@dgtresor.gouv.fr

Dialogue sur les Plastiques (DPP) - 12 avril 2024

Cette réunion en format pré-plénière post-CM13, qui s'est tenue le 12 avril, visait à relancer l'activité du DPP suite à la parution de sa **déclaration durant la conférence ministérielle**. Avec l'accueil de nouveaux Membres (Argentine, Mongolie et Macédoine du Nord), la mise en application de l'ambition du DPP a été le principal sujet de discussion.

Les coordinateurs ont souligné le succès de la conférence de presse sur leur déclaration lors de la CM13 et ont rappelé leur souhait **d'avoir des livrables concrets à présenter pour la CM14**.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale (TESSD) - 15 et 16 avril 2024

Cette séance du TESSD qui s'est déroulée les 15 et 16 avril a été l'occasion d'analyser en profondeur **les secteurs de la géothermie et de l'énergie marine** dans le cadre des travaux relatifs aux biens et services verts et de la production de **biocarburants** dans ceux dédiés aux subventions. De manière générale, il fut constaté que l'offre demeurait insuffisante à ce stade pour garantir des prix compétitifs. **Le soutien des Etats et la coopération étaient donc essentiels pour développer les chaînes de valeur correspondantes**. La prochaine séance sur les

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

en œuvre des Accords; (iii) le renforcement de la coopération en matière de mesures non tarifaires (MNT).

Le Japon a présenté un projet d'étude mené dans le cadre d'un projet de l'*Asia-Pacific Economic Cooperation (APEC)*, intitulée «étude sur l'incidence de l'Accord sur les technologies de l'information (ATI) et le futur du commerce des produits des TIC». L'objectif du projet est de présenter les faits nouveaux les plus récents en matière de technologie en particulier dans la région. L'étude a également pour but de permettre de mieux comprendre le rôle joué par les TIC pour résoudre des problèmes mondiaux.

Le Secrétariat a également réalisé deux présentations quant à l'historique des travaux en lien avec les obstacles non tarifaires et sur les éléments étudiés au sein du Comité OTC en lien avec ce Comité.

Le président du comité intergouvernemental de négociation du futur **Traité sur la pollution plastique (CIN)** a également présenté les enjeux de la quatrième session de négociation (CIN-4) à **Ottawa, du 23 au 29 avril**.

Parmi les différentes présentations d'organismes externes à l'OMC qui ont eu lieu lors de cette séance, l'**Organisation mondiale des douanes (OMD - WCO)** a fait part de la **révision de son Système harmonisé (SH)**, en cours jusqu'en 2027, et de sa démarche de classification et de définition des produits plastiques volontairement simple et large pour laisser au niveau national la marge de préciser les produits à interdire ou non.

subventions devrait porter sur les subventions industrielles mais les travaux autour des subventions agricoles qui peuvent nuire à l'environnement se poursuivront.

S'agissant des mesures climatiques liées au commerce, les Membres ont plaidé pour des **travaux autour des méthodes de mesure de la teneur en carbone des produits**. L'OMC peut être un forum pertinent pour discuter de ces aspects, tout en veillant à ne pas doubler les travaux réalisés dans d'autres instances.

Comité de facilitation des échanges - 16 et 17 avril 2024

A ce jour, **156 Membres ont ratifié l'Accord de facilitation des échanges, 79,3% des engagements ont été mis en œuvre**, mais seulement 45,9% des engagements l'ont été parmi les PMA.

Le Comité de facilitation des échanges qui s'est tenu les 16 et 17 avril a permis de **rappeler les besoins importants en assistance technique** (mesures de catégorie C) exprimés dans 20 pays auprès du mécanisme de suivi de l'Accord

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Comité sur l'agriculture - 17 avril 2023

Le Comité sur l'agriculture s'est réuni le 17 avril 2024 **pour approuver le rapport sur le programme de travail relatif à l'insécurité alimentaire mondiale (G/AG/38)**. Ce programme s'est déroulé en 2023, dans le cadre du Comité, suite à la déclaration MC12 (juin 2022). Le projet de rapport de novembre 2023 n'avait pas été transmis aux ministres réunis à la Conférence ministérielle d'Abu Dhabi en raison de l'opposition de deux membres. **Les deux oppositions ont été levées début avril.**

Les recommandations du rapport portent sur l'accès aux marchés des produits agricoles, le financement des

Lien vers le rapport [directdoc.aspx \(wto.org\)](https://directdoc.aspx(wto.org))

maria.cosme@dgtresor.gouv.fr

Groupe de travail des entreprises commerciales d'Etat - 19 avril 2024

Les notifications de onze Membres ont été examinées pour la première fois en séance (Albanie, Australie; Islande; Macao, Chine; Monténégro; Nicaragua; Macédoine du Nord; Seychelles; Afrique du Sud; Taïwan; Uruguay). Dans ce cadre, plusieurs questions ont été posées en vue de demander des précisions sur ces dernières.

elinor.vandeveldde-corbeaux@dgtresor.gouv.fr

Comité des sauvegardes - 22 avril 2024

De nouvelles notifications de législations ont été présentées concernant la République Kirghize, le Royaume-Uni et le Libéria. Le Comité a également de nouveau examiné des notifications présentées par le Ghana et le Cameroun.

Des notifications de décision en rapport avec les mesures de sauvegarde ont également eu lieu concernant l'Union

elinor.vandeveldde-corbeaux@dgtresor.gouv.fr

L'Examen de politique commerciale du Maroc - 22 et 24 avril 2024

L'Examen de politique commerciale du Maroc, pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, selon le

(TFAF), dont 15 ont fait l'objet d'une manifestation d'intérêt avec un plan d'action structuré. **Les pays partenaires ont été invités à se manifester.**

Le partage d'expériences a été riche sur le thème de la **digitalisation aux frontières** avec des présentations du Royaume-Uni, Japon, Pérou, Chine, Pakistan, République dominicaine, Guatemala, Togo et Etats-Unis.

importations, la résilience et la production des PMA/PEDINPA, les sujets transversaux. Des recommandations concernent en particulier la réduction des coûts des procédures en douane, la transparence, le système d'information sur les marchés AMIS, les restrictions aux exportations, la mise en œuvre des flexibilités prévues par la décision de Nairobi sur le financement des exportations (crédits et assurances à l'exportation).

De nouvelles questions ont été posées concernant des notifications déjà présentées par quatre Membres (Chine; Inde; Maurice; Philippines).

Une [communication](#) (G/STR/37) a été distribuée en vue de réaliser un bilan de situation des notifications présentées aux Membres chaque année.

européenne, l'Indonésie, Madagascar, le Maroc, les Philippines, l'Afrique du Sud, la Tunisie, la Turquie., le Royaume-Uni et les Etats-Unis.

Deux points ont été inscrits à l'ordre du jour par le Japon concernant certains demi-produits et produits finis en aciers alliés ou non alliés du Vietnam et les vêtements et accessoires du vêtement de l'Indonésie.

classement de la Banque mondiale et qui compte 37 millions d'habitants en 2023, s'est déroulé les 22 et 24 avril.

Les Membres ont souligné **les bonnes performances économiques du pays** durant la période à l'Examen malgré une importante récession en 2020, les crises liées au contexte géopolitique et un important séisme en 2023.

Ils ont été nombreux à insister sur la stratégie du Maroc « Nouveau modèle de développement à horizon 2023 » et sur **sa capacité à attirer des investissements toujours plus nombreux**. Ils ont évoqué également **la diversification de la production et des exportations du pays** (produits manufacturés) et le dynamisme du tourisme.

Le Maroc a un lien particulier avec l'OMC en raison de l'Accord signé à Marrakech le 15 avril 1994 qui a marqué la naissance de l'organisation il y a trente ans. Le Maroc a été salué pour la mise en œuvre de **l'Accord de facilitation des échanges**, notamment de la digitalisation des procédures douanières, de son implication forte dans les négociations

stephanie.bertrand-trouillard@dgtrésor.gouv.fr

Comité des subventions et des mesures compensatoires - 23 avril 2024

Lors de cette première réunion de l'année 2024, une réunion extraordinaire et une réunion ordinaire du Comité se sont succédées.

Dans ce cadre, le Président a réalisé un état des lieux de notifications présentées lors des derniers cycles (90 Membres n'ont pas encore soumis leurs notifications pour 2023; 83 Membres n'ont pas encore soumis leurs notifications pour 2021; 72 Membres n'ont pas encore soumis leurs notifications pour 2019) et a appelé les Membres qui ne l'ont pas encore fait à présenter leurs notifications.

Les Membres ont ensuite examiné les nouvelles notifications concernant les subventions soumises par les Membres pour 2023 (incluant celle de la France) ainsi que celles qui avaient déjà été présentées. Ils ont également étudié les nouvelles notifications concernant les droits compensateurs de trois Membres et ont continué l'examen de notifications déjà présentées.

elinor.vandeveldde-corbeaux@dgtrésor.gouv.fr

Le Comité Commerce et Environnement (CCE) - du 23 au 25 avril 2024

Le CCE s'est tenu les 24 et 25 avril et fut précédé d'une session thématique le 23 avril portant sur « **Les contributions commerciales aux efforts de transition énergétique en matière d'adaptation et d'atténuation du changement climatique.** », coordonnée par le **Kenya et les Etats-Unis**.

L'Union européenne a procédé à une mise à jour de quatre de ses mesures du Pacte vert : le **Règlement sur l'écoconception pour des produits durables (ESPR)**, le **Règlement sur le transfert de déchets**, le **Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF)**, le **Règlement contre la déforestation**. Malgré la volonté de l'Union européenne d'expliquer ses mesures et d'accompagner les Membres, de nombreux pays du sud notamment ont encore exprimé leurs inquiétudes quant à leur mise en œuvre.

sur **l'Initiative sur la facilitation des investissements** pour le développement, pour son rôle de **coordinateur du Dialogue sur les plastiques** et pour son soutien dans l'accession des Comores à l'OMC lors de la CM13.

Les Membres ont toutefois invité le Maroc à **revoir ses lignes tarifaires** dont un certain nombre de taux dépassent les taux consolidés et ont mentionné des barrières au commerce notamment en termes de **licences d'importation, contenu local et conformité des produits**.

L'Union européenne (UE) a rappelé qu'elle était le premier partenaire commercial du Maroc, le premier investisseur et évoqué le partenariat vert entre les deux pays. De nombreux Membres ont souligné le rôle du **Maroc en tant que plateforme vers l'Afrique et son soutien à l'intégration économique des pays africains au sein de la ZLECAF et dans la sous-région**.

Les rapports semestriels sur les actions en matière de droits compensateurs en vertu de l'article 25.11 de l'Accord sur les subventions et mesures compensatoires ont également été abordés en séance (disponible [ici](#)).

Plusieurs points ont été inscrits à l'ordre du jour concernant les subventions et la surcapacité (point inscrit par l'Australie, le Canada, les Etats-Unis, le Japon, le Royaume-Uni et l'Union européenne), les politiques et mesures discriminatoires des Etats-Unis en matière de subventions discriminatoires (point inscrit par la Chine), le programme de subventions pour les véhicules électriques de la France (point inscrit par la Corée) et les préférences projetée pour les machines agricoles nationales du Kazakhstan (point inscrit par les Etats-Unis).

Deux nouveaux Membres du Groupe d'experts permanent ont été nommés: M. Ahmed Al-Sulaiti (Qatar) et Mme Soojung Cho (Corée).

Tous les Membres ont regretté l'absence de paragraphe sur l'environnement dans la déclaration de la MC13. Dans la perspective néanmoins de poursuivre les travaux et de **bâtir l'avenir sur des sujets d'intérêt commun**, de nombreux Membres ont souhaité fixer comme priorité **l'analyse des mesures climatiques liées au commerce (MCCo)**. La question de **l'interopérabilité et des méthodologies carbone** ont notamment retenu l'attention de nombreux Membres qui ont reconnu à l'OMC un rôle à jouer, en complément des travaux d'autres organisations internationales. Le thème de la **biodiversité** a également été mentionné à plusieurs reprises.

La prochaine COP 16 sur la Biodiversité se déroulera du 21 octobre au 1er novembre 2024 en Colombie à Cali, avec pour thème « Paix et nature ». L'idée d'avoir une journée du commerce est à l'étude.

La quatrième session du Comité de négociation intergouvernemental (CNI-4) pour la mise en place d'un instrument juridiquement contraignant pour lutter contre la pollution plastique s'est déroulé du 23 au 29 avril au

Canada, à Ottawa. Des Membres ont demandé à ce que le Secrétariat de l'OMC en fasse le retour lors du prochain CCE.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Organe de règlement des différends - 26 avril 2024

Lors de la réunion du 26 avril 2024, l'ORD a tout d'abord entériné **la formalisation du processus de réforme du règlement des différends**. Cette formalisation repose sur la désignation de l'ambassadrice de Maurice, Usha Dwarka-Canabady, comme facilitatrice pour mener les discussions sur la réforme du système de règlement des différends sous l'égide du Conseil général. Elle repose également sur la mise en œuvre des règles de procédure de l'OMC régissant les réunions à savoir notamment l'interprétation dans les trois langues officielles (anglais, espagnol et français), la possibilité de suivre les réunions en ligne via la plateforme Interprefy et la participation des experts des capitales. Enfin, la facilitatrice fera régulièrement rapport au Conseil général et à l'Organe de règlement des différends sur l'avancement des discussions.

De nombreux Membres dont l'UE ont insisté sur l'importance de continuer à retenir **une approche fondée sur les intérêts** et sur la nécessité de **s'appuyer sur le texte consolidé issu des discussions informelles, comme entériné lors de la CM13**. Plusieurs PED et PMA ont mentionné l'importance du caractère transparent et inclusif des discussions afin de permettre à tous les Membres de faire valoir leur point de vue.

L'ORD a ensuite adopté le **rapport publié le 5 mars 2024 dans l'affaire « huile de palme » ayant opposé la Malaisie à l'UE**. Dans cette affaire, la Malaisie contestait les mesures de l'UE prises pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre qui prévoient l'élimination en 2030 de l'incorporation de matières premières agricoles ayant un risque élevé sur le changement indirect d'affectation des sols (CIAS ou ILUC en anglais) dans la fabrication des biocarburants européen (mise en cause de la directive dite « RED II » et de son règlement délégué ainsi que des mesures nationales de transposition de cette directive prises par les Etats membres de l'UE dont celles de la France).

Le groupe spécial reconnaît que **l'objectif environnemental poursuivi par la RED II de limiter le risque d'émissions de gaz à effet de serre liées à un risque élevé de CIAS relevait bien du champ des exceptions prévues à l'article XX du GATT de 1994** et de l'article 2.2 de l'accord sur les obstacles techniques au commerce à savoir **la protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux ainsi que la préservation des végétaux**. Il a confirmé que les mesures européennes n'étaient pas plus restrictives que nécessaire pour atteindre ces objectifs.

ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

Si le groupe spécial a validé la méthodologie utilisée par l'UE pour caractériser l'huile de palme comme présentant un risque élevé de CIAS, il a toutefois considéré que RED II en avait fait une **application arbitraire et injustifiée notamment du fait de l'utilisation de données non actualisées**. L'UE et ses Etats membres doivent donc désormais se mettre en conformité avec les conclusions et recommandations du groupe spécial devenues définitives du fait de l'adoption du rapport.

De même, l'ORD a adopté le **rapport rendu le 28 mars 2024 dans l'affaire d'antidumping ayant opposé la Chine à l'Australie au sujet de l'importation de produits en acier** (mâts d'éoliennes, des éviers en acier inoxydable et des roues ferroviaires). Le groupe spécial a estimé que **la méthodologie appliquée par l'Australie pour calculer la marge de dumping** des produits en acier visés par l'enquête était contraire à l'article 2.2 de l'accord antidumping. En effet, pour déterminer la valeur normale de ces produits, l'autorité australienne chargée de l'enquête avait écarté à tort les frais des producteurs figurant dans leurs registres pour les remplacer par des coûts de substitution sans démontrer que ces derniers, même ajustés, permettraient de refléter les « coûts de production dans le pays d'origine ».

Plusieurs Membres dont l'UE ont rappelé à l'occasion de l'adoption de ce rapport que l'Australie et la Chine étaient toutes deux parties à l'arrangement multipartite provisoire d'arbitrage en appel (AMPA) ce qui leur aurait permis, en cas d'appel, de résoudre leur différend sans être bloquées par la paralysie de l'Organe d'appel.

Enfin, **les Etats-Unis** ont de nouveau dénoncé **la détérioration de la situation politique à Hong Kong**, détérioration qui **conforte selon eux les mesures qu'ils ont prises sur le fondement de la sécurité nationale** dans l'affaire du marquage d'origine les opposant à Hong Kong. Ils ont une nouvelle fois critiqué le groupe spécial pour avoir considéré que la situation ne constituait pas un cas « de grave tension internationale », puisque toutes les relations avec Hong-Kong n'avaient pas été rompues.

Le nouveau président de l'ORD est l'ambassadeur d'Arabie saoudite, M. Saqer Abdullah Almoqbel.

Comité des règles d'origine - 29 avril 2024

Le Secrétariat a tout d'abord réalisé la présentation de plusieurs outils digitaux tels que *e-Registration* et *e-Agenda*.

Le Présidence a proposé des modifications quant à un projet de décision relatif à la transparence. Ce point est inscrit à l'ordre du jour depuis 2019 sans qu'il n'ait été possible de parvenir à un consensus.

Plusieurs Membres ont réalisé des interventions quant au rapport du Comité des règles d'origine au Conseil général sur les règles d'origine préférentielles pour les Pays les moins avancés (disponible [ici](#)).

Plusieurs présentations techniques ont été réalisées lors de ce comité :

elinor.vandeveldde-corbeaux@dgtresor.gouv.fr

- L'Organisation mondiale des douanes (OMD) a décrit les activités menées par son Comité technique des règles d'origine.
- L'Union européenne a réalisé une présentation concernant sa mise en œuvre de la Décision de Nairobi et sur son système généralisé de préférences (SPG) en faveur des PMA.
- Les Etats-Unis ont également offert une vue d'ensemble des préférences données par ces derniers.
- Le groupe des PMA a soumis une note sur l'analyse du taux d'utilisation des préférences du Royaume-Uni.
- Le Groupe des PMA a également réalisé une présentation sur la convergence des critères d'application des règles d'origines pour les principales exportations de produits des PMA dans le cadre du régime FDSC.

Conseil du commerce des marchandises - 30 avril et 01 mai 2024

Le Conseil du commerce des marchandises (CCM) s'est réuni pour la première fois de l'année les 30 avril et 01 mai 2024. Il a débuté par une session informelle dédiée aux outils digitaux mis en place dans le cadre du Comité, utilisés dans le cadre de ce dernier mais aussi de ses organes subsidiaires. Ces réformes concernent par exemple l'utilisation de l'agenda annoté, la modification des formats des convocations aux réunions ou l'utilisation de la plateforme *e-Delegate*.

Elle a ensuite été suivie de la session formelle du Comité. Comme à l'accoutumée, les réunions du CCM sont l'occasion de rechercher, par la diplomatie et la pédagogie, la résolution de leurs préoccupations commerciales spécifiques.

Lors de ce Conseil, 35 préoccupations commerciales ont été examinées, toutes déjà présentées lors de précédents CCM. Certaines présentaient une nature technique, ayant précédemment été soulevées dans les organes subsidiaires du CCM, et pourraient être résolues grâce aux négociations tenues au sein de l'OMC à Genève. Cependant, d'autres préoccupations étaient caractérisées par une nature géopolitique et géostratégique et nécessiteront certainement une implication politique de haut niveau.

elinor.vandeveldde-corbeaux@dgtresor.gouv.fr

Les questions et commentaires soulevés à l'égard de l'Union européenne ont principalement concerné ses mesures environnementales, qu'elle a expliqué à nouveau lors de ce Conseil. **L'Union européenne a fait l'objet de dix préoccupations commerciales (dont une adressée à la France) et a soulevé neuf préoccupations commerciales** relatives aux produits cosmétiques, à la transparence en matière de notification des subventions, aux produits alimentaires, aux diverses mesures restrictives frappant les importations et/ou les exportations de certains Membres.

Le groupe des Pays les moins avancés (PMA) a également de nouveau présenté sa demande en vue de pouvoir bénéficier des flexibilités de l'Accord sur les subventions et mesures compensatoires lorsqu'un Membre a quitté ce statut dans l'éventualité où son PNB est inférieur à 1000 dollars par an.

L'Ambassadrice Clare KELLY (Nouvelle-Zélande) sera la Présidente du Conseil du commerce des marchandises pour l'année 2024.

La prochaine réunion du Conseil du commerce des marchandises est prévue les 02 et 03 juillet 2024.

Comité Commerce et développement - Aide pour le commerce (AfT) - 30 avril 2024

Le Comité Commerce et développement qui s'est déroulé le 30 avril fut l'occasion d'informer les Membres de l'organisation de l'Examen global de l'Aide pour le commerce qui se déroulera à Genève du 26 au 28 juin 2024. Plus de 300 panelistes interviendront dans une soixantaine de sessions organisées autour des trois thèmes du programme de travail 2023-2024 à savoir **la sécurité alimentaire, la connectivité et la diversification de l'économie**. La plénière d'ouverture en présence de la Directrice générale de l'OMC sera l'occasion de diffuser officiellement **la publication conjointe OCDE-OMC dédiée à l'Aide pour le commerce**. Les modalités d'inscription et le programme de l'Examen global sont disponibles [ici](#).

Lors d'un atelier organisé le 29 avril à l'OMC, des premières tendances de l'Aide pour le commerce montrant une hausse des engagements et des décaissements en 2022 ont été dévoilées. A l'aide des réponses reçues de la part de 110 Membres dans le cadre du suivi de l'Aide pour le commerce, des tendances ont pu être identifiées notamment l'importance de promouvoir des **projets de facilitation des échanges** est des projets dans les secteurs de **l'agriculture, l'économie numérique, l'inclusion des jeunes et des femmes, le climat**. **Les engagements** en matière de l'aide pour le commerce **ont augmenté** de 31 % entre 2021 et 2022, atteignant 65 mds \$. **Les décaissements ont suivi une tendance similaire**, avec une augmentation de

14 % entre 2021 et 2022 pour atteindre 51 mds \$. L'aide en direction des pays les moins avancés représente 28% des décaissements. Les Membres et organisations en présence ont insisté sur **la nécessité de cibler l'aide vers ceux qui en**

avaient le plus besoin et d'accompagner les pays en développement à saisir les opportunités liées aux innovations financières en train de se dessiner.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

AUTRES ACTIVITÉS DE LA FRANCE

Coordination « Commerce et développement durable » - Groupe des Ambassadeurs francophones (GAF) - Organisation internationale de la Francophonie (OIF) - 27 mars 2024

Dans le cadre du Groupe des Ambassadeurs francophones à Genève, et de sa coordination « Commerce et développement durable », la Mission de **l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)**, la **Représentation permanente de la France** et celle du **Congo** ont organisé un atelier le 27 mars 2024 pour **dresser le bilan de la Treizième conférence ministérielle (CM13)**.

Certains Membres ont présenté **les principaux résultats de la CM13 largement axés sur le développement** (déclarations ministérielles dans le champ OTC et SPS, en faveur des pays sortant de la catégorie des PMA, des petites économies, et dans le champ de la coopération

réglementaire), tandis que d'autres ont rappelé que 9 paragraphes de la déclaration finale de la CM13 traitaient des questions de développement. **Les Membres ont toutefois regretté l'absence de consensus sur des sujets majeurs** (pêche, règlement des différends, facilitation des investissements).

Tous les ambassadeurs se sont accordés sur le constat que la CM13 avait marqué des avancées qui, bien que modestes, encourageaient les Membres à **poursuivre les discussions en vue de la CM14 qui se tiendra au Cameroun, dans un pays francophone**.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

CALENDRIER DE L'OMC

Mois de Mai et Juin 2024

Mai

- 1 Conseil du commerce des marchandises
- 6 Réunion informelle du Comité de l'accès aux marchés - Séance thématique sur la résilience des chaînes d'approvisionnement
- 7 41ème série de consultations du Mécanisme du cadre consultatif du Directeur général sur l'aide au développement en faveur du coton
- 7 Discussion spécifique sur les faits nouveaux concernant le commerce du coton
- 8 Webinaire sur le portail du coton
- 9 ASCENSION (jour férié à l'OMC)
- 10 Jour férié à l'OMC
- 14 Réunion informelle d'information sur le processus de réforme du règlement des différends - Chefs de délégation
- 15 Groupe de travail du commerce et du transfert de technologie
- 15 Atelier de l'OMC sur le développement des semences et la révolution verte organisé par la Corée
- 16 Groupe informel des pays en développement
- 17 Réunion informelle - Comité du commerce et de l'environnement
- 17 Réunion informelle - Comité des règles d'origine
- 17 Groupe de travail informel sur le commerce et l'égalité des genres
- 17 Le commerce des marchandises à l'ère numérique : améliorer les procédures d'importation, d'exportation et de transit
- 20 LUNDI DE PENTECÔTE (jour férié à l'OMC)
- 21 Comité des licences d'importation
- 21 Réunion informelle - Comité de l'agriculture
- 21 Réunion dans le cadre de l'Initiative liée à la Déclaration conjointe sur le commerce électronique - Chefs de délégation
- 21 Comité de l'agriculture : Session thématique sur le transfert de technologie
- 21 Réunion informelle de l'Organe d'examen des politiques commerciales

- 22 et
- 23 CONSEIL GÉNÉRAL
- 23 Comité de l'évaluation en douane
- 23 Adhésion de l'Ouzbékistan
- 23 et
- 24 Comité de l'agriculture
- 24 Groupe de travail de l'accession de l'Ouzbékistan
- 28 Comité des restrictions appliquées à des fins de balance des paiements
- 28 Événement de lancement de la publication : Commerce illicite des denrées alimentaires et fraude alimentaire
- 28 Que peut faire l'OMC pour rendre le commerce plus inclusif ?

Juin

- 4 Réunion informelle - Comité des obstacles techniques au commerce
- 5, 6 et
- 7 Comité des obstacles techniques au commerce
- 9 JOURNÉE PORTES OUVERTES À L'OMC
- 11 Réunion informelle - Comité du commerce et du développement
- 12 Comité des marchés publics
- 12 et
- 14 Organe d'examen des politiques commerciales - Islande
- 19 et
- 21 Organe d'examen des politiques commerciales - Canada
- 24 Mesures sanitaires et phytosanitaires - Session thématique ou atelier
- 24 Conférence annuelle du Programme de chaires de l'OMC
- 25 Mesures sanitaires et phytosanitaires - Session thématique sur les outils numériques
- 25 Conférence annuelle du Programme de chaires de l'OMC
- 26 Réunion informelle - Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires
- 26 Conférence annuelle du Programme de chaires de l'OMC
- 26 9ème Examen global de l'Aide pour le commerce
- 26, 27
- et 28 Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires
- 27 et
- 28 9ème Examen global de l'Aide pour le commerce
- 28 Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires



Source : OMC

Rédacteur en chef et responsable de la publication : Etienne OUDOT DE DAINVILLE
 Réalisation et diffusion : Laurence JACQUES
 Parution le 15/05/2024

Délégation permanente de la France auprès de l'OMC
 58 rue de Moillebeau - 1209 Genève - Suisse
 Abonnement : geneve@dgtresor.gouv.fr

Ministère de l'Economie, des Finances, et de la Souveraineté industrielle et numérique
 Retrouvez tous nos numéros sur notre site : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Rp-Dp/81>